

Agence photographique - Réunion des musées nationaux

254-256 rue de Bercy - 75577 PARIS CEDEX 12

tél. 33 (0) 1 40 13 49 00

Télécopie 33 (0) 1 40 13 46 01

www.photo.rmn.fr

courriel : agence.photo@rmngp.fr



Loppe Gabriel, La Tour Eiffel foudroyée,
Musée d'Orsay © Photo RMNGP

Conditions générales 2015

Cession des droits d'utilisation des documents photographiques

Toute utilisation à des fins de reproduction ou de représentation des documents photographiques vendus ou prêtés est soumise à autorisation de l'Agence photographique de la RMN-Grand Palais. Cette utilisation doit être spécifiée sur la commande et donne lieu à facturation de droits par l'Agence photographique.

La cession des droits n'est effective qu'au complet paiement de la facture.

Toute réédition ou republication, transfert sur un autre support ou un autre titre, tout transfert à une banque de données ou à des tiers, sont formellement interdits sans autorisation écrite préalable de l'agence.

La réalisation de duplicatas à partir de ces documents est strictement interdite.

Toute nouvelle utilisation nécessite une autre demande et le règlement de nouveaux droits. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales.

La cession des droits de documents photographiques est réalisée à titre non exclusif, pour une durée déterminée et sur un territoire défini.

La mention du crédit photographique est obligatoire sur toute reproduction ou représentation de documents photographiques. Ce crédit doit être apposé de manière lisible en regard de la photographie ou dans la table d'illustration prévue à cet effet.

En l'absence d'accord écrit de l'agence photo RMN Grand Palais, toute modification du document photographique engage le client qui prend seul et accepte la responsabilité des légendes réalisées à l'initiative de sa rédaction. Le client sera seul à supporter d'éventuelles poursuites juridiques.

Protection des documents photographiques

La communication et l'utilisation (reproduction-représentation) des photographies sont soumises aux dispositions des lois du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985 sur le droit d'auteur.

En France, le droit d'auteur est régi par le Code de la Propriété Intellectuelle du 1er juillet 1992 qui regroupe les lois relatives à la propriété intellectuelle notamment la loi du 11 mars 1957 et la loi du 3 juillet 1985.

Droit de reproduction. (Art L 122-3) : La reproduction consiste en la fixation matérielle de l'œuvre par tous procédés qui permettent de la communiquer au public d'une manière indirecte. Elle peut s'effectuer notamment par imprimerie, dessin, gravure, photographie, moulage et tout procédé des arts graphiques et plastiques, enregistrement mécanique, cinématographique ou magnétique. Pour les œuvres d'architecture, la reproduction consiste également dans l'exécution répétée d'un plan ou d'un projet type.

Droit de représentation. (Art L 122-2) : La représentation consiste dans la communication de l'œuvre au public par procédé quelconque et notamment
1° par récitation publique, exécution lyrique, représentation dramatique, présentation publique, projection publique et transmission dans un lieu public de l'œuvre télédiffusée.
2° Par télédiffusion. La télédiffusion s'entend de la diffusion par tout procédé de télécommunication de sons, d'images, de documents, de données et de messages de toute nature

Certaines œuvres représentées sont soumises à la perception de droits d'auteur complémentaires, venant s'ajouter au droit d'utilisation photographique précité. La durée des droits d'auteur est de 70 ans après l'année civile du décès de l'auteur. Il est rappelé que le droit des auteurs peut induire le refus de certaines adaptations ou exploitations.

Ces droits sont généralement perçus par l'ADAGP, 11 rue Berryer, 75008 Paris, Tél. 33 (0)1.43.59.09.79 (www.adagp.fr) ou, dans le cas des œuvres de Matisse, par les héritiers Matisse, 92 avenue du Général de Gaulle 92130 Issy les Moulineaux - Tel 01 40 93 46 18 (<mailto:gwenaellefosard.lhm@orange.fr>) et, dans le cas des œuvres de Picasso, par Picasso Administration 8 rue Volney 75002 Paris - Tel 01 47 03 69 70 - Fax 01 47 03 69 60 (www.picasso.fr).

Pour les éditions de livres il convient de se reporter au Code des Usages en matière d'illustration photographique signé entre le Comité Français du Droit des Auteurs des Photographes et le Syndicat National de l'Édition ainsi qu'aux conditions ci-après.

L'Agence photographique de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais détient l'exclusivité des droits et gère les droits d'auteur pour :

- Gisèle Freund (1908-2000)
 - Brassai (dit), Halasz Gyula (1899-1984),
 - Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (ancienne Association Patrimoine Photographique).
- La reproduction et représentation de ces œuvres doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable et d'un règlement des droits d'auteur y afférents à l'Agence photo de la RMN-Grand Palais.

L'Agence photographique de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais détient les droits et gère les droits d'auteur des images qu'elle diffuse pour :

- Jean-Baptiste Leroux
- Raphaël Gaillarde
- Jérôme Prince

La cession des droits de reproduction ou de représentation n'inclut pas les autorisations nécessaires relatives à l'exploitation des œuvres de l'esprit ou de l'image des personnes représentées sur les documents photographiques.

L'Agence photographique de la RMN-Grand Palais ne saurait être tenue responsable d'une utilisation qui n'aurait pas fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires, liées à la protection des œuvres et des personnes représentées, et du règlement des droits aux artistes ou à leurs représentants.

Conditions de communication

Toute demande de document doit obligatoirement préciser l'utilisation prévue : description du support de reproduction, diffusion géographique, date de diffusion, nombre d'exemplaires édités pour les supports matériels.

L'agence met à la disposition des clients des images photographiques appartenant à ses collections. Pour établir un choix, les documents numériques téléchargés, adressés par courrier électroniques ou sur cd-rom ainsi que les ektachromes (sous pochette scellées) sont prêtés pour une durée de deux mois. Tout ektachrome rendu descellé donne lieu à la facturation d'une indemnité.

A chaque recherche et envoi de documents photographiques correspond un minimum de facturation de frais de gestion. Ces frais ne sont pas facturés en cas d'utilisation des documents donnant lieu à un paiement de droits.

L'agence se réserve le droit de facturer des frais de recherche lorsqu'une recherche complexe est effectuée par un documentaliste pour le compte du client.

Pour tout prêt supérieur à 20 documents photographiques, une caution d'un minimum de 500 Euros peut être exigée.

La vente ou le prêt de documents photographiques, ainsi que les frais ou indemnités, sont indépendants des droits dus pour l'utilisation de ces documents à des fins de reproduction ou de représentation.

Les tirages noir et blanc ou couleur doivent être payés à la commande après réception d'un devis.

Le client ou utilisateur est seul responsable de la perte ou détérioration imputable au tiers auquel il a confié l'acheminement des photographies (transporteur, poste).

Envoi des justificatifs de parution

Il est obligatoire d'adresser avant toute diffusion publique deux exemplaires à l'agence photographique de la RMN-Grand Palais - 254-256 rue de Bercy - 75577 PARIS CEDEX 12

Tout retard ou défaut d'envoi du justificatif entraînera une facturation forfaitaire doublée des droits sans que le client puisse s'y opposer.

L'envoi d'une maquette pour BAT peut être exigé en fonction de la nature du projet de reproduction.

Mentions obligatoires et crédits photographiques

Toute reproduction ou représentation, sous quelque forme que ce soit, doit obligatoirement comporter les crédits photographiques et les mentions obligatoires figurant sur le bordereau de livraison accompagnant les documents photographiques.

L'absence de crédits, les erreurs de crédits ou les crédits groupés sans référence aux reproductions donneront lieu au paiement d'une indemnité équivalant au montant double des droits.

Mentions spéciales :

Pour Brassai : nom de l'artiste, titre de l'œuvre, date de l'œuvre, lieu de conservation suivi de :

© ESTATE BRASSAI - RMN-Grand Palais

Pour Gisèle Freund, selon la source :

© Centre Pompidou, MNAM-CCI, Dist. RMN-Grand Palais / Gisèle Freund

© IMEC, Fonds MCC, Dist. RMN-Grand Palais / Gisèle Freund

Pour Raphaël Gaillarde :

© Collection Raphaël Gaillarde, Dist. RMN-Grand Palais

Pour Jean-Baptiste Leroux :

© Collection Jean-Baptiste Leroux, Dist. RMN-Grand Palais

Pour Jérôme Prince :

© Collection Jérôme Prince, Dist. RMN-Grand-Palais

Pour le fonds Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine

© Ministère de la culture - Médiathèque du Patrimoine, Dist. RMN-Grand Palais / auteur de la photo

Pour la collection du Musée National d'Art Moderne (Centre National d'Art Contemporain Georges Pompidou)

© Collection Centre Pompidou, Dist. RMN-Grand Palais / auteur de la photo

Restitution des ektachromes et destruction des fichiers numériques

Les documents photographiques sont la propriété pleine et entière de l'agence photographique. Les ektachromes doivent être restitués à l'agence dans les délais convenus et en parfait état. Après utilisation ayant fait l'objet d'une autorisation et facturation de l'agence, le client s'engage à détruire les fichiers numériques transmis par l'agence et s'interdit par conséquent d'en réutiliser les données.

Les frais de garde des ektachromes sont dus de plein droit, sans qu'il soit besoin de mise en demeure, pour tout emprunt prolongé au-delà des délais convenus entre les parties. Tout document photographique qui ne pourrait être restitué par suite de perte ou de vol ou qui serait détérioré fera l'objet d'une indemnité de perte. Cette indemnité ne constituant pas une cession de droits.

Modalités de paiement

Paiement à réception de facture, par chèque, mandat, transfert bancaire ou carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard exclusivement) en Euros à l'ordre de l'agent comptable de la RMN Grand Palais adressé à l'Agence photographique de la RMNGP, 254-256 rue de Bercy - 75577 PARIS CEDEX 12

Prix

Les droits sont fixés conformément à notre barème en vigueur à la date de fourniture du justificatif (date de la première présentation publique ou de la diffusion, dans tous les cas où il n'existe pas de justificatif).

Afin de vous adresser dans les meilleurs délais un devis des droits d'auteur et des droits de reproduction, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer les informations suivantes :

Informations sur votre projet

- Nature du projet (livre, film, magazine, site Internet, etc.)
- Titre du projet
- Date de publication
- Nombre d'exemplaires
- Format de reproduction (couverture, pleine page, 1/2 page, 1/4 page, etc.)
- Nom et adresse de l'éditeur
- Diffusion, langue(s) & pays
- Adresse de livraison/adresse de facturation (avec n° TVA)